

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation de professeurs auprès du service de  
l'Enseignement à Distance**

**A.Gt 23-08-2010**

**M.B. 01-10-2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à Distance,  
Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2010 :

Mme Cindy BLONDEEL, Institutrice primaire;

Mme Christiane BREWAEYS, Institutrice primaire;

Mme Nathalie CUVELIER, Institutrice primaire;

Mme Viviane DELHAGE, AESS Philologie romane;

Mme Sylvie EDART, AESS Sciences chimiques;

M. Dany FOSTY, Instituteur primaire, Formateur en infographie;

Mme Sylvie GERARDS, AESS Philologie romane;

Mme Nathalie HANNECART, AESS Philologie romane;

Mlle Martine-Hélène LAHAUT, Institutrice primaire;

Mme Doris LIBERT, Institutrice primaire;

M. Jean-Christophe PANNAYE, AESS Langues et littératures romanes;

M. Arnaud PETIT, Instituteur primaire, Licencié en sciences de l'Education;

M. Patrice SCHINKUS, Instituteur primaire;

Mme Charlotte VAN HERPE, Institutrice primaire.

**Article 2.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 août 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET